

Routes départementales : priorité confort et sécurité

LE DÉPARTEMENT AMÉNAGE ET ENTRETIENT UN RÉSEAU ROUTIER DE 2500 KM



Des petits nettoyages aux grands chantiers, les agents et moyens techniques départementaux sont mobilisés tout au long d'un réseau vital pour la desserte du territoire.



F.E.

L'entretien au quotidien

Chaque jour, 250 agents départementaux du service des routes veillent sur le réseau, réalisent des réparations courantes, renforcent les équipements de sécurité et de signalisation, nettoient la chaussée et ses abords (fauchage et débroussaillage des accotements, fossés, talus...), etc.

Chaque année, d'importants travaux d'amélioration, d'élargissements, de sécurisation et autres aménagements sont conduits sur les routes départementales. Le Département prend également en charge la construction et la reconstruction d'ouvrages d'art.



«Le Département est engagé dans le « fauchage raisonné » en bordure des routes départementales. C'est un fauchage plus doux, moins intensif, moins fréquent, moins large, sans usages de pesticides. On préserve ainsi la biodiversité, les cycles des plantes, les arbres, on évite aussi l'érosion des talus. Le fauchage raisonné est de plus en plus pratiqué en France. Si vous voyez des herbes un peu plus hautes au bord d'une route départementale, ce n'est pas que le travail est mal fait... C'est qu'il est mieux fait !»

22

MILLIONS D'EUROS

d'investissements consacrés chaque année à l'amélioration du réseau routier départemental

L'hiver, surveillance renforcée

Chaque année, le Département active son dispositif hivernal. À partir des Maisons techniques du 04, des équipes d'astreinte surveillent tous les jours le réseau principal. Elles interviennent, en urgence si nécessaire, pour traiter le verglas et la neige sur les axes structurants, puis sur le reste du réseau et notamment sur les itinéraires des transports scolaires. En cas de chutes de neige importantes, les interventions se prolongent dans la journée.



«Il faut que chacun comprenne que le sel n'a pas un effet immédiat. À partir de - 5 °, il agit moins bien et moins vite parce que la température au sol est plus basse que celle de l'air : jusqu'à 5° d'écart ! En outre, le sel agit d'autant moins vite sur une route peu fréquentée : le brassage effectué par les pneus améliore son efficacité. Pour vous déplacer sur les routes départementales en toute sécurité pendant l'hiver, le Département met à votre disposition le Guide de la circulation hivernale.»

95

VÉHICULES

en action pour le dispositif hivernal (saleurs, déneigeuses...)

Le domaine public routier : des règles d'usages

Le domaine public routier... ce n'est pas que la route. Il s'agit de tous les éléments naturels ou artificiels compris dans la route, nécessaires à sa préservation et son exploitation : on inclut par exemple les dépendances de la route (accotements, fossés, talus...), liées à la sécurité des usagers et des riverains. Propriétaire du domaine public routier départemental, le 04 en organise les règles et modalités d'occupation.

Quelles sont les limites de ce domaine ?

Le gestionnaire du domaine public routier, qu'il s'agisse de l'Etat (routes nationales), du Département (routes départementales) ou d'une commune (voies communales), est propriétaire de l'espace situé en dehors des limites des propriétés riveraines.

Comment occupe-t-on ce domaine ?

Il appartient au Département de protéger le réseau routier et de veiller au bon fonctionnement de celui-ci. C'est la raison pour laquelle **toute demande relative à l'utilisation du domaine public** routier départemental doit donner lieu à l'obtention d'une permission de voirie complétée au besoin par un arrêté de circulation.





Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)